

**Province de Québec  
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase  
Comté Matapédia**

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le jeudi 6 février 2020 à 20 h 20 au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

**Sont présents :** Monsieur Martin Carrier, maire suppléant  
Monsieur Nelson Lavoie, conseiller siège # 1  
Monsieur André Pâquet, conseiller siège # 2  
Madame Chantale Gendron, conseillère siège # 4  
Madame Martine Côté, conseillère siège # 5  
Monsieur Bruno Robichaud, conseiller siège # 6

**Les élus ayant renoncé à un avis de convocation et comme tous les conseillers sont présents, il y a ouverture d'une nouvelle séance à 20h20.**

Constat du quorum, sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Martin Carrier. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Anick Lavoie, est également présente et agit à titre de secrétaire.

**Ouverture de la séance**

Monsieur le maire suppléant, Martin Carrier, procède à l'ouverture de la séance à 20 h 20.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**  
**Résolution 40-20**

Il est proposé par Madame Chantale Gendron, et résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**Nommer un(e) maire(sse) suppléant(e) advenant une démission du présent maire suppléant**  
**Résolution 41-20**

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie, et résolu, de nommer Madame Martine Côté au poste de mairesse suppléante advenant la démission de Monsieur Martin Carrier.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**Nomination d'un nouveau représentant à la voirie d'hiver**  
**Résolution 42-20**

Il est proposé par Monsieur Bruno Robichaud, et résolu, de nommer Monsieur André Paquet représentant à la voirie d'hiver.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**Levée de la réunion**  
**Résolution 43-20**

Il est proposé par Monsieur Bruno Robichaud de clore la séance à 20 h 31

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

\_\_\_\_\_  
Martin Carrier, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Anick Lavoie, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Martin Carrier, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Martin Carrier, maire suppléant